

Conditions Requises pour l'Inscription Electorale

Tout demandeur d'inscription électorale doit:

- **être citoyen des Etats-Unis** depuis au moins un mois avant la prochaine élection primaire, extraordinaire, municipale ou générale.
- **être résident de l'Etat de Pennsylvanie** et de la circonscription électorale où il désire s'inscrire et voter depuis au moins 30 jours avant la prochaine élection primaire, extraordinaire, municipale ou générale.
- **avoir au moins 18 ans** le jour, ou avant le jour, de la prochaine élection primaire, extraordinaire, municipale ou générale.

Avertissement !

Renseignements sur les conditions requises pour la demande d'inscription électorale

- **Toute fausse déclaration faite sciemment dans une demande d'inscription électorale constitue parjure et pourrait être passable de peine.**
- Statuant le 26 décembre, 2000, le Tribunal de l'Etat a déclaré inconstitutionnelle la loi de l'Etat de Pennsylvanie qui interdisait l'inscription électorale, dans les cinq ans suivants leur mise en liberté, de ceux qui ont été condamnés pour des délits graves [felony]. Par conséquent, un criminel condamné qui a été mis en liberté, et qui complète une version antérieure du Formulaire de Demande postal d'Inscription Electorale (VRMA), peut faire sa demande d'inscription électorale en rayant la ligne à la Section 9(2), qui parle de condamnations criminelles, et en signant son nom.

(Nous vous signalons que ceux qui ont été condamnés pour des délits graves [felonies], et qui se trouvent en prison le jour d'une élection générale ou primaire, ne sont pas éligibles à voter, quel que soit le statut de leur inscription. Cependant, ceux qui sont en garde à vue dans l'attente de leur procès, et ceux qui ont été condamnés pour des délits moins graves [misdemeanors], sont éligibles, selon les lois, à faire une demande d'inscription électorale, et éventuellement à voter par bulletin à titre d'absent.)

Exigences pour les électeurs inscrits. Elections primaires.

- L'électeur doit être inscrit comme membre d'un parti politique pour pouvoir voter dans l'élection primaire de ce parti.
- Cependant, tout électeur inscrit a le droit de voter sur des amendements constitutionnels et sur les référenda, aussi bien que dans toutes les élections extraordinaires, quand ceux-ci se décident en même temps que l'élection primaire.